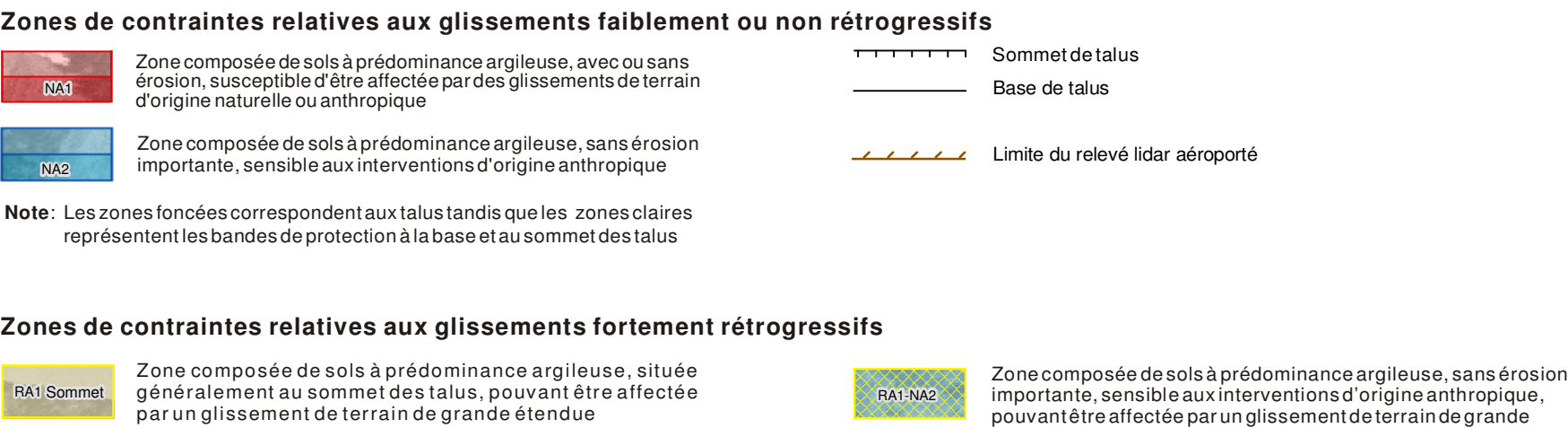
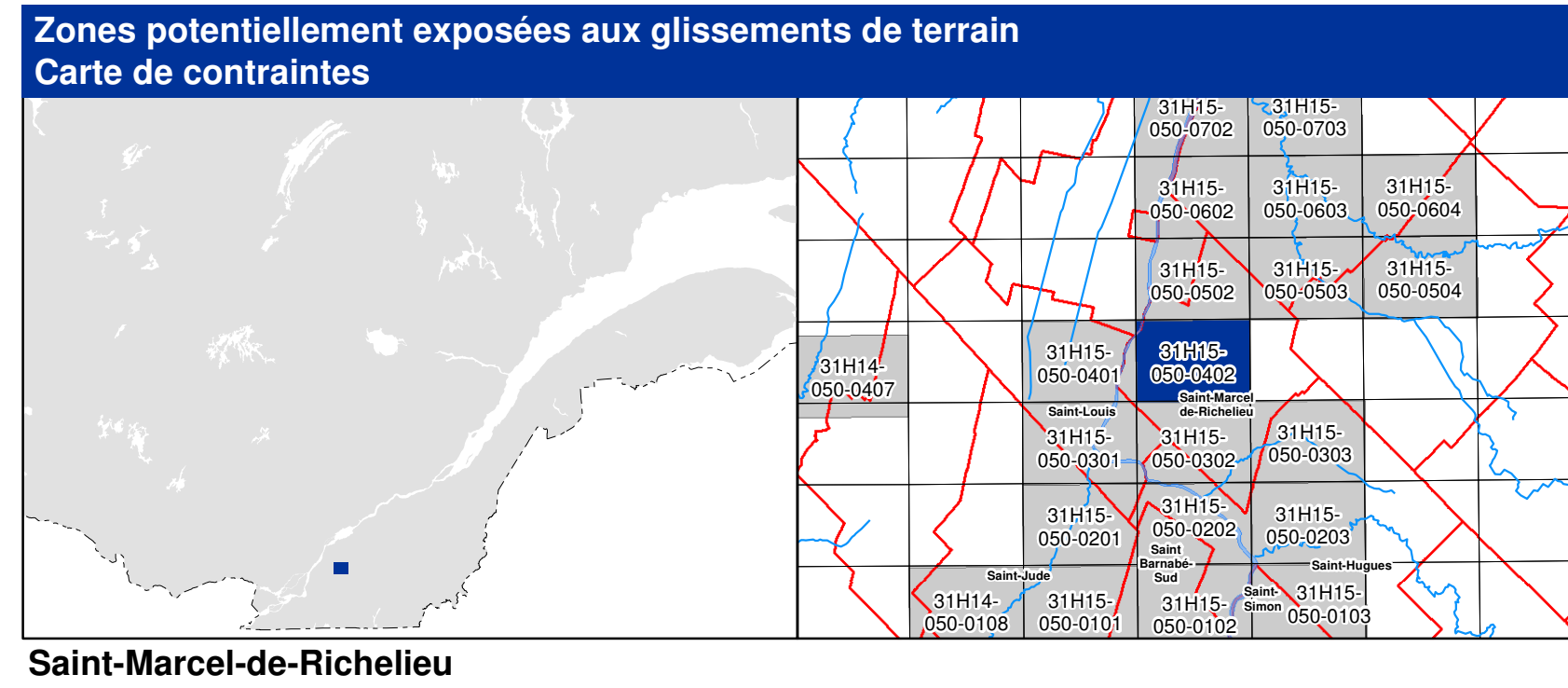
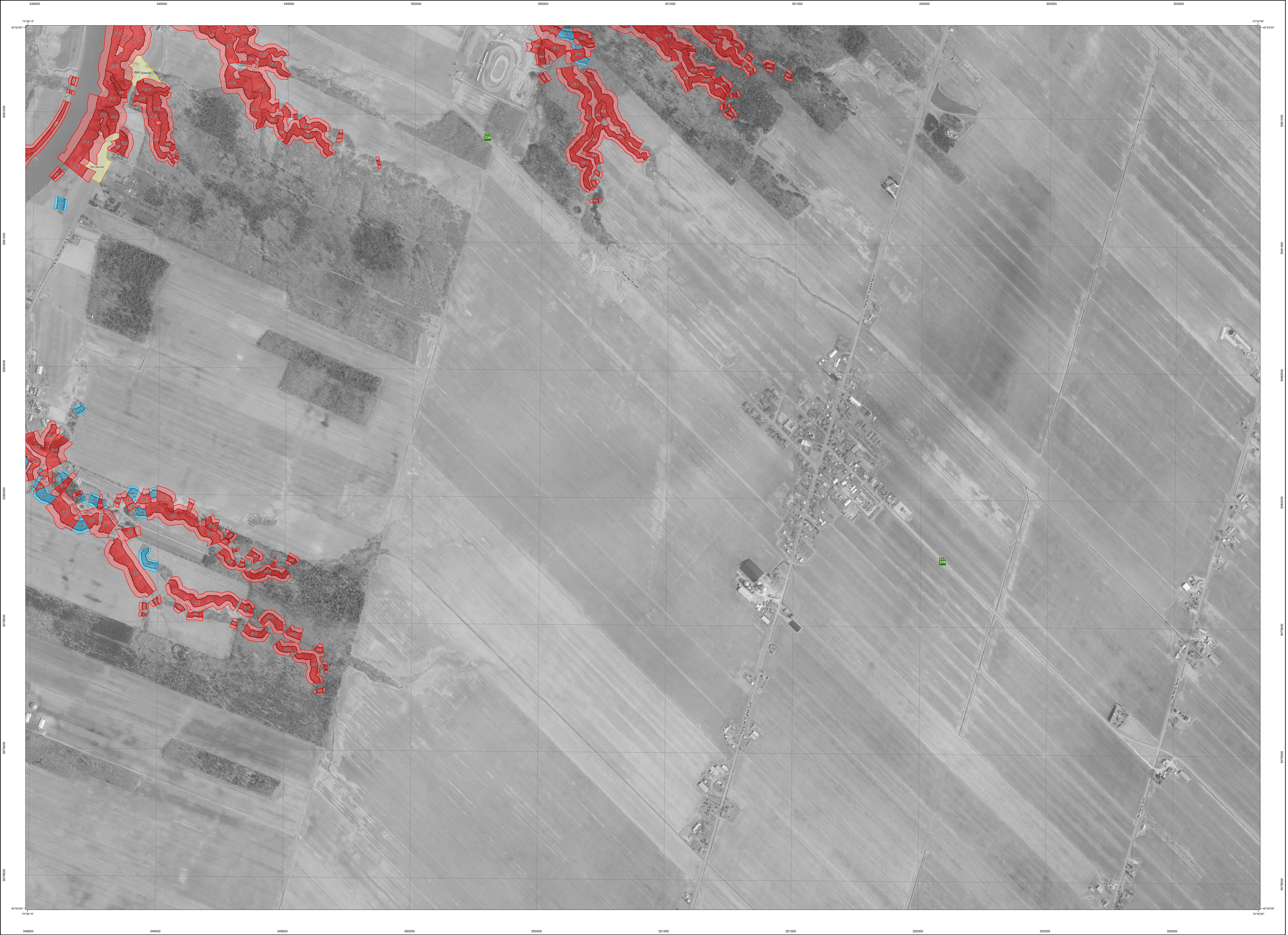




Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prioritaires par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevés lidar aéroportés. Ces relevés ont été réalisés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation proposée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (BTM), zone de 3°. Système de coordonnées planes du Québec (SCCPQ), fuseau 8

Longitude d'origine (mérdien central) : 73°30' ouest

Latitude d'origine (équateur) : 0°

Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre

Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données

Topographie de référence par relevé lidar aéroporté

Orthophotographies numériques

Réalisation

Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Direction générale du laboratoire des chaussées

Direction de la géotechnique et de la géologie

Version 1.1 (sept 2017)

© Gouvernement du Québec

Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2017

Organisme

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Gouvernement du Québec

Date \ Année

8 au 30 mai 2011

Avril-mai 2014